MAISON DU PARC À MILLY-LA-FORÊT

15 avril 2013 : le jour J!

Le 15 avril 2013 est appelé à devenir une date-charnière dans l'histoire du Parc. Ce jour là est livrée, après des travaux démarrés en janvier 2012, la Maison du Parc à Milly-la-Forêt. Conçue à l'image du territoire, elle en sera la « vitrine » valorisant les techniques de construction les plus avancées au regard des normes environnementales.

Cette belle bâtisse abritera l'équipe technique et sera également un lieu d'information pour le public et d'animation pour des manifestations.



Une architecture de grès et de bois

La Maison du Parc est un projet innovant, élaboré en s'inspirant des caractéristiques architecturales de Milyla-Forêt et sa région, tant par la forme compacte du bâtiment - rappelant celle d'un séchoir à plantes -, que par la recherche d'une continuité entre le tissu urbain et les paysages typiques du Gâtinais.

Les matériaux utilisés proviennent en majorité de sites locaux et les systèmes constructifs adoptés pour la construction du bâtiment ont été mûrement réfléchis.

L'exemplanté commence avec le chantier !

En vue de parvenir à un « chantier propre », c'est-à-dire respectueux des normes environnementales, les déchets étalent triés à chaque étape du chantier :

- déchets inertes ou assimilés (gravats, carrelages, béton...).
 déchets industriels banals (compris les emballages propres).
 déchets bais.
- déchets dangereux (pots de peinture, résidus de calles, emballages divers soulilés par des produits taxiques...).

Et ce, tout en veilant à la qualité de vie des compagnons, notamment par la mise en place d'unités de vie fonctionnelles et confortables,

Car aujourd'hui. l'exemplarité dans le domaine environnemental ne doit pas se contenter de la conformité du bâti à ses exigences : prévenir les pollutions générées par un chantier a autant d'importance. Plantons le décor, avec Serge Joly, de l'agence Joly&Loiret chargée de la conception et de la réalisation du projet : concilier modernité, respect des traditions et intégration urbaine.

« Notre volonté était d'aboutir à un bâtiment exemplaire en termes d'architecture et d'intégration urbaine, et qui soit une vitrine des savoir-faire en matière de construction. Il s'agissait de concevoir un bâtiment qui soit à la fois contemporain et respectueux de l'environnement dans lequel il s'inscrit.

Il fallait trouver cet équilibre et éviter les deux impasses suivantes les plus courantes :

soit celle d'un copié/collé trop littéral et dénué de sens des modèles du passé, soit celle d'un parachutage panctuel d'un projet sans lien avec un environnement préexistant.

Afin de permettre l'intégration urbaine de notre projet pour la Maison du Parc. nous avons ainsi recherché une continuité des typologies et profils ruraux, des paysages typiques : murs et murets ininterrompus de grès clair, afternance de façades et pignons sur rue, sols et caniveaux en pierres de grès, portails et volets de bois, toitures de tuiles plates, chéneaux et goutfières de zinc.

Nous avons recherché aussi des références aux séchoirs à plantes aromatiques, finctoriales ou médicinales, et aux paysages du Gâtinais français.



Claire-Lise Campion est Sénatrice, Conseillère générale déléguée de l'Essonne et Vice-Présidente du Parc naturel régional du Gâtinais français. À ces divers titres, elle se montre particulièrement attentive, dans le cadre de la Mission Sud Essonne qu'elle anime, à

l'action du Conseil général de l'Essonne sur le territoire. Claire-Lise Campion suit le dossier depuis son origine et l'a accompagné dans toutes ses étapes.

« Slège du Parc, ce bâtiment est l'aboutissement d'un dossier important pour ce dernier et tout le territoire du Gâtinais trançais. Ce projet est l'expression d'une volonté politique portée par toutes les collectivités locales réunies autour du Parc. Cette volonté se traduit par un partenariat actif entre la Région ile-de-France et les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Une belle opération dont le financement a été assuré à 60 % par la Région et à 20 % par chaque Département. Notre ambition est que cette Maison du Parc soit une vitrine du Gâtinais français valorisant toutes ses richesses naturelles et culturelles.

Un beau bátiment sur le plan architectural, car il a été conçu dans un esprit contemporain mais en écho avec l'architecture locale, puisque inspiré d'anciens séchoirs à plantes de Milly-la-Forêt et ses environs.

L'emploi de matériaux locaux comme le grés, notre matériau emblématique, et le bois de pin des forêts d'Orléans qui jouxtent notre territoire en font la richesse.



Chacun peut ainsi se reconnaître dans cette Maison du Parc en harmonie avec notre paysage quotidien.

Cela facilite l'appropriation que chacun peut se faire de cette vitrine qui aura un rôle pédagogique et incitatif. Aussi bien vis-à-vis des élus pour leurs projets que des habitants qui pourront s'y rendre pour se familiariser avec les techniques innovantes mises en œuvre pour sa construction. J'en citerai deux exemples : le mur de terre crue à l'intérieur du bâtiment qui dispense au plus gros des chaleurs un confort naturel (alors qu'on voit fleurir partout des climatisations) et la chaufferie bois alimentée grâce à la filière bois sur le territoire.

L'utilisation de ces matériaux et de ces techniques va dans le sens du développement durable. Un choix majeur du Conseil général, sur notre territoire. Ainsi, ce bâtiment est à la fois la Maison du Parc, de l'environnement, du tourisme et des technologies nouvelles. Les missions que nous assumons et toute la charte du Parc sont exprimées à travers cette réalisation exemplaire.

Pour l'équipe du Parc. ce sera une grande fierté de travailler dans ce bâtiment qui traduit leur ambition collective au quotidien. Une belle récompense! »,



Lionel Walker est Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry, Vice-Président du Conseil général de Seine-et-Marne chargé du tourisme et du patrimoine, Vice-Président du Parc naturel régional du Gătinais français en charge de la Commission Tourisme

« Cette Maison du Parc sera à la fois un lieu fédérateur pour tous les acteurs concernés par la politique du Parc, une vitrine de ses savoir-faire en matière architecturale et un lieu public où l'on pourra renseigner sur les offres touristiques.

Un lieu référent au même titre que les mairies, églises ou écoles qui sont des points de repère des territoires. De même, un Parc naturel régional a besoin d'un lieu de référence pour identifier son territoire.

Cette Maison permettra dans le futur également de tester des formules nouvelles comme, par exemple, un centre de télé-travail... Des politiques nouvelles pour des Parcs appelés à devenir des lieux d'expérimentation dans ces domaines.

On montrera ainsi que le Parc ne traite pas seulement les questions environnementales mais est aussi concerné par les grands enjeux de société comme l'économie et l'emploi.

Le tourisme constitue une autre dimension référente de la Maison du Parc. Elle sera en réseau avec les instances touristiques locales (Offices et Comités départementaux) pour structurer une offre éco-touristique cohérente. Le sentier d'interprétation sur la forêt mis en place dans ma commune, les boucles pédestres et équestres déjà réalisées ou en cours d'aménagement en sont de bons exemples.

À partir de ces aménagements, il sera possible de créer et de commercialiser des produits répondant aux exigences de la charte européenne du tourisme durable. C'est la bonne harmonie entre ces différentes politiques qui détermine les enjeux du développement durable ».





Une forme évoquant les séchoirs. bâti traditionnel de Milly-la-Forêt et sa région. CAnn Carry PURGE



La restauration du bâti existant. dans le respect de l'esprit des lieux. Cette grange abrite la chaufferie bois. (BAnn Care) PNRGF



Le bois de forêts françaises (Vosges, Orléans, Alpes et Landes) pour l'ossature du bâtt (Isolée avec de la laine de chanvie), les bardages, la charpente, les menuiseries, l'Isolation. @Ann Carrot PNRGF



Le grès de Fontainebleau d'origine locale (carrière de Moigny-sur-Ecole et de récupération) pour les murs et le pavage au sol. @Ann CarsoFNTGF



Un mur de terre à torte inertie thermique procure un confort accru en toutes salsons : Il restitue la fraîcheur en été et la chaleur en hiver. Ce dispositif économise l'énergie et donc participe de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



L'intérieur du bâtiment éclairé naturellement par une verrière, un plancher vitré, des impostes et des cloisons vitrées. Cela limite les besoins en éclairage artificiel (moins d'émission de gaz à effet de serre).



Couplée au mur en terre, une circulation d'air favorisée par les volets à persiennes assure un confort d'été accru et surtout, sans climatisation!



Mare, nichoirs et cavités assurent l'accueil de la biodiversité.



Une chaufferie bois installée dans une ancienne grange réhabilitée. sera accessible au public.

©Ann Carey/PNRGF